

verbal pour servir et valoir ce que de raison et avons signé les jours et an susdits :

*Signé au registre.* LEVESQUE, BERA, MARTIN, DE CROUY. »

(Archives de Compiègne, BB, 32 f° 50.)

M. de Marsy fait remarquer la formule insolite de la devise, dans ses premiers mots : *Urbs Deo* ; celle-ci ayant toujours été *Regi et Regno fidelissima* et l'indication donnée par le procès-verbal que cette devise avait aussi été placée sur la porte de Paris. Il promet de faire des recherches à ce sujet.

Il est inutile de rappeler que le calvaire Saint-Antoine était placé sur la terrasse de la propriété de notre confrère M. le baron de la Motte, qui domine le carrefour formé par la rue des Domeliers, la rue Hersan et la rue Carnot. Il existe une gravure contemporaine qui représente l'érection de ce calvaire.

M. le président Sorel présente un travail en réponse à la 23<sup>e</sup> question du programme du Congrès de la Sorbonne en 1900, ainsi conçue : Tracer, d'après les archives départementales et communales, l'histoire des fêtes nationales qui furent célébrées dans un chef-lieu de canton sous le Directoire.

Il rappelle que ces fêtes devaient être au nombre de sept, comprenant notamment, celles de la jeunesse et des époux, des vieillards, de la paix, de l'agriculture, etc., auxquelles vinrent s'ajouter des cérémonies exceptionnelles telles que la fête de la paix continentale. Il fait connaître, d'après les délibérations du Conseil municipal, les programmes de ces fêtes arrêtés sur le rapport du citoyen Mosnier.

Dans la fête de l'Agriculture, une couronne tricolore devait être décernée au plus ancien cultivateur, au son de symphonies et après un discours du président.

Mais malgré une « sage économie, » les fêtes coûtaient cher et l'enthousiasme dimi-

nuait, aussi, sur le rapport du citoyen Briot, fut-il décidé de ne plus inscrire au budget ces « dépenses voluptuaires » et toutes les fêtes furent supprimées sauf une.

La Société, après avoir entendu la première partie de ce travail, rempli de détails curieux, remercie M. Sorel et le prie de vouloir bien en continuer la lecture à une prochaine séance. Elle décide que ce mémoire sera adressé au ministère pour être compris dans le programme du Congrès.

Conformément aux statuts, la Société procède à la nomination de douze membres appelés à faire partie du Conseil d'administration pendant les années 1900-1901.

Sont nommés au scrutin secret membres du Conseil d'administration : MM. Bazin, Benaut, le baron de Bonnault, Cauchemé, Dervillé, Flamant, J. du Lac, le comte de Lambertye, le comte de Marsy, l'abbé Morel, le président Sorel et l'abbé Vattier.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra outre les lectures précédemment annoncées de MM. Palat et Gallois, le compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1899, et le rapport sur la situation financière pendant la même année, les travaux suivants : Le responsorial de Noyon, par M. l'abbé Morel ; les représentations théâtrales du Palais sous Napoléon III, par M. Garand, et les registres paroissiaux de Margny, par M. l'abbé Vattier.

★ ★

A l'issue de la séance, le Conseil d'administration s'est réuni sous la présidence de M. J. du Lac, son doyen d'âge, pour la constitution du bureau et des commissions pour les années 1900-1901.

---